



SIGNATURE PAR COMPROMIS DE VENTE AVANT SIGNATURE DEFINITIVE

Par **TSIPOURA**, le **14/07/2012** à **17:26**

PROPRIETAIRE D'UN BIEN JE VAIS BIENTOT SIGNER 1 COMPROMIS DE VENTE POUR QUE L'ACHETEUR PUISSE JUSTIFIER AUPRES DE LA LA BANQUE SA DEMANDE DE PRET. LORS DE LA SIGNATURE DEFINITIVE JE NE SERAIS PAS PRESENTE,

1)LE NOTAIRE ME PROPOSE DE ME FAIRE SIGNER 1 PROCURATION.

2) EST-CE LEGAL ET EST-CE QUE JE NE SUIS PAS EN DANGER DE PERDRE LE VERSEMENT DU PRIX DE VENTE, ET A QUEL MOMENT JE DOIS ETRE PAYER.

QUELLES SONT

3)QUELLES SONT LES CLAUSES AUXQUELLES JE DOIS FAIRE ATTENTION?[/b]

ET A PARTIR DE QUEL MOMENT L'ACHETEUR SERA PROPRIETAIRE

LEGAL. MERCI D'AVANCE EN ATTENDANT DE VOUS LIRE

TSIPOURA